

# I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

## Soins de Santé

Circulaire OA n° 2015/396 du 23 décembre 2015                      62/1086                      63/1067

En vigueur à partir du 1 janvier 2016

## Instructions comptables et statistiques; soins dentaires; 01-01-2016

Conformément à l'Accord National Médico-Mutualiste du 22 décembre 2014, les tarifs maximums pour ancrage mécanique en cas de soins conservateurs, sont ajoutés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

**Nouveaux pseudo-codes nomenclature** : 374135-374146, 374150-374161, 374172-374183, 374194-374205, 374651-374662, 374673-374684, 304135-304146, 304150-304161, 304172-304183, 304194-304205, 304651-304662, 304673-304684

Libellés :

Prestations jusqu'au 18ème anniversaire :

374135-374146 : Tenon canalaire métallique, avec ancrage dans la dent

374150-374161 : Tenon canalaire métallique supplémentaire, avec ancrage dans un autre canal de la même dent

374172-374183 : Tenon canalaire non-métallique ou tenon canalaire en fibre de verre avec ancrage chimique dans la dent

374194-374205 : Tenon canalaire non-métallique ou tenon canalaire en fibre de verre supplémentaire, avec ancrage chimique dans un autre canal de la même dent

374651-374662 : Tenon parapulpaire dans la dent

374673-374684 : Tenon parapulpaire supplémentaire dans la même dent

Prestations à partir du 18ème anniversaire :

304135-304146 : Tenon canalaire métallique, avec ancrage dans la dent

304150-304161 : Tenon canalaire métallique supplémentaire, avec ancrage dans un autre canal de la même dent

304172-304183 : Tenon canalaire non-métallique ou tenon canalaire en fibre de verre avec ancrage chimique dans la dent

304194-304205 : Tenon canalaire non-métallique ou tenon canalaire en fibre de verre supplémentaire, avec ancrage chimique dans un autre canal de la même dent

304651-304662 : Tenon parapulpaire dans la dent

304673-304684 : Tenon parapulpaire supplémentaire dans la même dent

Intervention AMI : pas de dépenses - pas de cas – pas de jours

Tickets modérateurs : pas de dépenses – nombre de cas – pas de jours.

**Date d'application**

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder  
Directeur général.

Annexes : nihil